

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

**Objet : RD - Approbation du règlement d'utilisation des déchetteries**

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures*, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 70

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoiz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Sainte-Reine</b>	François Blanc
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1  
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## **Conseil communautaire du 23 mars 2017**

délibération n° 111-17 C

objet **RD - Approbation du règlement d'utilisation des déchetteries**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique qu'il est nécessaire, compte tenu de l'évolution des conditions d'accueil des usagers en déchetteries, de mettre à jour le règlement d'utilisation correspondant.

En effet, les deux agglomérations du bassin de vie de Chambéry à Albens travaillent en concertation et souhaitent harmoniser leurs règles de fonctionnement du fait de la structuration d'un maillage de déchetteries privées à destination des professionnels.

L'évolution la plus visible porte sur la mise en place d'un dispositif d'identification à l'entrée des sites par lecture de plaques d'immatriculation couplé à un système de sas d'accès. L'objectif est de fluidifier la fréquentation en période de forte affluence, ce qui permettra aux usagers de bénéficier de meilleures conditions d'accueil et de dépôt des déchets, et d'offrir un accès aux sites plus sécurisé.

Les habitants sont donc invités à s'inscrire par le biais d'un formulaire disponible sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges ou en direct à l'accueil du siège de l'agglomération.

Les conditions de dépôt des déchets pour les habitants sont partiellement modifiées en ce qui concerne les quantités maximales admissibles par flux de déchets de façon à appliquer la même règle sur le bassin de vie.

La gratuité des dépôts des particuliers reste la règle pour tous.

Les usagers professionnels sont désormais réorientés vers les exutoires adaptés pour leurs déchets d'activité mais pourront déposer avec un véhicule professionnel, pour leurs besoins personnels, dans la limite de 10 passages par an.

Des spécificités s'appliquent pour ce qui concerne notamment les horaires d'ouverture, les filières acceptées et l'accueil des professionnels sur la déchetterie de Le Châtelard.

Il est proposé d'approuver ce nouveau règlement qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 15 novembre 2016 et 14 mars 2017,

**Vu** l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 1<sup>er</sup> décembre 2016,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :**

**Article 1 :** approuve le règlement d'utilisation des déchetteries joint en annexe pour une application au 1<sup>er</sup> avril 2017,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer le règlement,

**Article 3 :** dit que les délibérations antérieures, et notamment la délibération n° 36-14 C du 27 février 2014 portant approbation et mise à jour du règlement d'utilisation des déchetteries, sont abrogées,

**Article 4 :** dit que le règlement fera l'objet d'un affichage sur les sites et sera porté à la connaissance des usagers par tous moyens jugés opportuns (site internet, etc.).

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 111-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du règlement d'utilisation des déchetteries

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police 4 - Autres actes réglementaires

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : Projet de règlement de déchetteries;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H18074H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18074H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017